



2009-2010

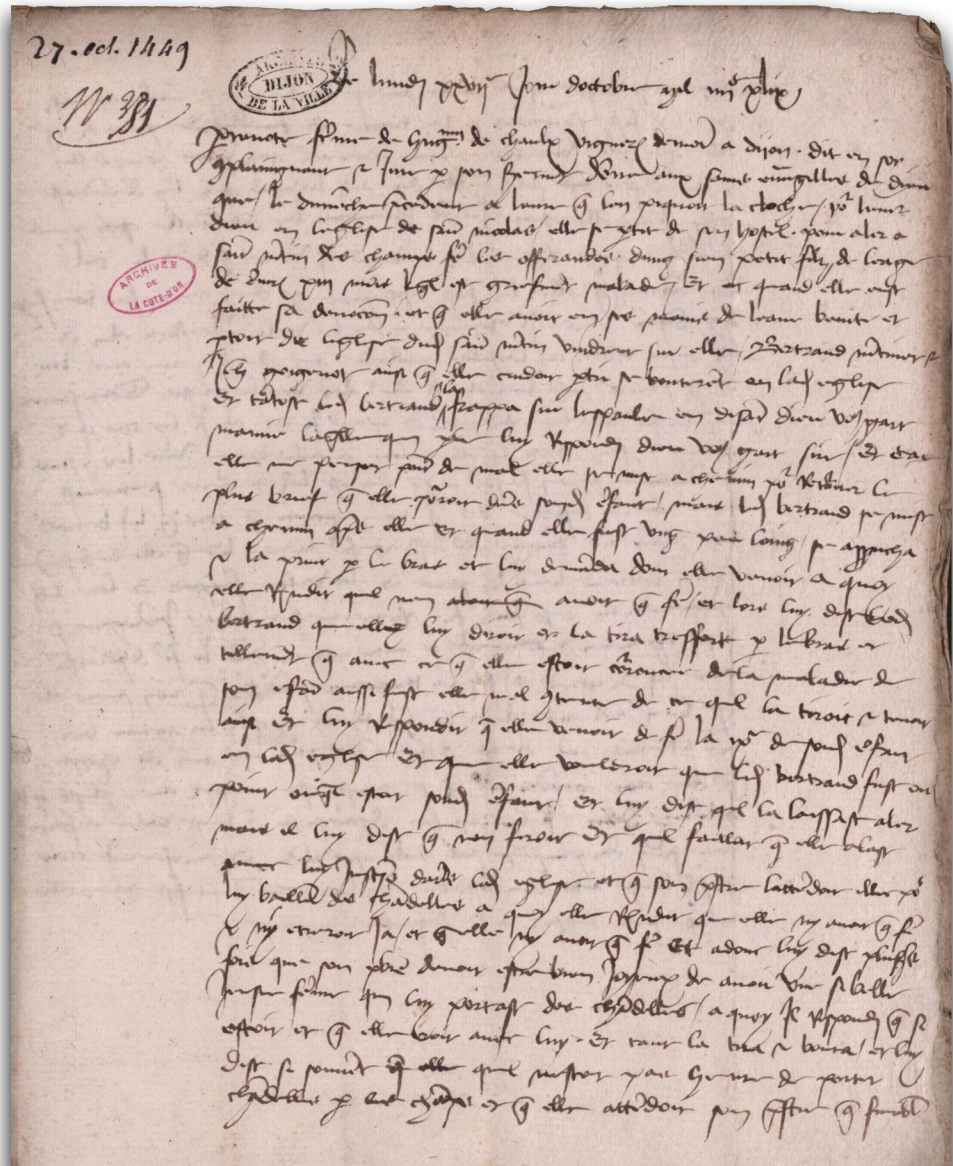
# Confirmé

Document étudié n°2

Lecture de documents anciens

27 octobre 1449. Dijon, justice municipale.

Plainte déposée par Perrenette, femme de Huguenin de Chaux, vigneron, de Dijon, contre Bertrand Martinet, pour agression et tentative de viol, la veille, au sortir de l'église Saint-Martin des Champs de Dijon, où elle était allée faire une neuvaine pour le rétablissement de la santé de son jeune enfant.



Archives départementales de la Côte-d'Or  
www.archives.cotedor.fr



Archives départementales de la Côte-d'Or, B II 360/4



2009-2010

# Confirmé

Document étudié n°2

Lecture de documents anciens

Le lundi XXVII<sup>e</sup> jour d'octobre mil IIIIC XLIX

Perrenette, femme de Huguenin de Chaulx, vigneron, demorant à Dijon, dit en soy complainnant et jure par son serement donné aux saints euvangilles de Dieu que, le dimenche precedent, a l'eure que l'on piquoit la cloche pour l'eure (?) Dieu en l'église de Saint-Nicolas, elle partit de son hostel pour aller a Saint-Martin des Champs<sup>1</sup> faire les offrandes d'ung sien petit filz, de l'eage de environ XIII mois, lequel est griefement malade. Et, quand elle eust faite sa devocion et que elle avoit en ses mains de l'eaue benite et partoit de l'église dudit Saint-Martin, vindrent sur elle Bertrand Martinet et Jehan Goigenot. Ainsi que elle cuidoit partir, se bouterent en ladite eglise et tantost ledit Bertrand la frappa sur l'espaule en disant : « Dieu vous gart, m'amie ». Laquelle qui parle luy respondi : « Dieu vous gart, sire ». Et, car elle ne pensoit point de mal, elle se mist a cheminer pour retourner le plus brief que elle pourroit devers sondit enfant. Mais ledit Bertrand se mist a chemin après elle et, quand elle fust ung peu loing, se approucha et la print par le bras et luy demanda dont elle venoit. A quoy elle respondi qu'il n'en avoit que faire. Et lors luy dist ledit Bertrand que elle luy diroit et la tira tres fort par le bras et tellement que, avec ce que elle estoit courroucée de la maladie de son efant, aussi fust elle mal contente de ce qu'il la tiroit et tenoit ainsi. Et luy respondi que elle venoit de faire la IX<sup>e</sup><sup>2</sup> de sondit enfant en ladite eglise et que elle vouleroit que ledit Bertrand fust ou point ouquel estoit sondit enfant et luy dist qu'il la laissast aller. Mais il luy dist que n'en feroit et qu'il failloit que elle alast avec luy jusques darriers ladite eglise et que son prestre l'attendoit illec pour luy bailler des chandelles. A quoy elle respondi que elle n'y avoit que faire et qu'elle n'y e(n)treroit ja et qu'elle n'y avoit que faire. Et adonc luy dist plusieurs fois que son presbtre devoit estre bien joyeux de avoir une si belle jeusne femme qui luy portast des chandelles. A quoy il respondi que si estoit et que elle iroit avec luy. Et tant la tira et bouta. Et luy dist si souvent qu'il n'estoit pas heure de porter chandelles par les champs et que elle attendoit son prestre, que finalement [...]

[...] elle luy dist qu'il avoit menti. Et la tint si malgracieusement qu'il la fist saingner par la levre.

Et, pour ce que elle qui parle veit Thevenin Thoreaul qui estoit prez d'illec et ne disoit mot, elle dit audit Bertrand qu'il luy demandast quelle femme elle estoit. Lequel Thevenin luy dist que elle estoit preude femme. A quoy respondi ledit Bertrand que voire, par devers le cul ! Et combien que elle luy fust eschappée par deux ou III fois, toutesvoyaes l'avoit il reprins et ne la vouloit laisser aller et luy disoit tousjours, en l'appelant paillarde, que elle s'en iroit avec luy et y pouvoit aussi bien aler que elle aloit vers le prestre. Toutesvoyaes, en la fin, elle luy eschappa et, quand il vit ce, il luy cria qu'il diroit a son mari que elle aloit a celle heure vers les prestres.

Archives départementales de la Côte-d'Or  
www.archives.cotedor.fr



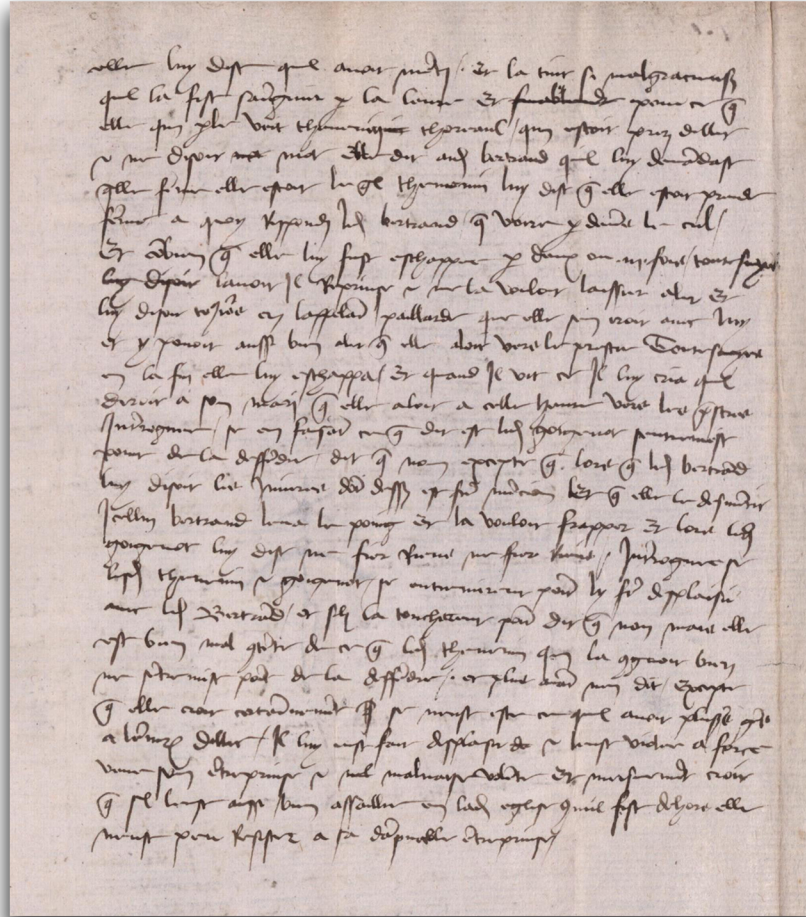


2009-2010

# Confirmé

Document étudié n°2

Lecture de documents anciens



Interroguee se, en faisant ce que dit est, ledit Goigenot s'entremist point de la deffendre, dit que non, excepté que, lorsque ledit Bertrand luy disoit les injures dont dessus est faite mention et que elle le desmentit, icellui Bertrand leva le poing et la vouloit frapper, et lors ledit Goigenot luy dist : « Ne fier riens, ne fier riens ! ».

Interroguee se lesdits Thevenin et Goigenot se entremirent point ly faire desplaisir avec ledit Bertrand et s'ilz la toucherent point, dit que non, mais elle est bien malcontente de ce que ledit Thevenin, qui la congnoit bien, ne s'entremist point de la deffendre.

Et plus avant d'en dit, excepté que elle croit que certainement, se n'eust été ce qu'il avoit plusieurs gens a l'environ d'illec, il luy eust fait desplaisir et l'eust violee a force, veue son entreprinse et malvaie volenté. Et mesmement croit que, s'il l'eust aussi bien assaillie en ladite eglise comm'il fist dehors, elle n'eust peu resister a sa dampnable entreprinse.

(1) Cette église fort ancienne (attestée depuis le IXe siècle), détruite durant la Première Guerre mondiale, était située dans les quartiers des Varennes et de Jouvence. Elle fut l'église paroissiale de Fontaine jusqu'en 1451.

(2) Neuvaine.

Archives départementales de la Côte-d'Or  
www.archives.cotedor.fr

